

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 24 JUIN 1895.

---

Rapport de la Commission des Affaires étrangères,  
chargée d'examiner le Projet de Loi approuvant  
le traité de commerce et de navigation conclu, le  
11 juin 1895, entre la Belgique et la Suède.

*(Voir les n<sup>os</sup> 225 et 237, session de 1894-1895, de la Chambre  
des Représentants.)*

---

Présents : MM. le Baron T'KINT DE ROODENBEKE, Président ; T'SER-  
STEVENS, le Comte DE HEMRICOURT DE GRUNNE, VAN OCKERHOUT, le  
Comte THIERRY DE LIMBURG STIRUM et le Chevalier DESCAMPS,  
Rapporteur.

MESSIEURS,

A la suite de la dénonciation du traité du 26 juin 1863 concernant les  
relations de commerce et de navigation entre la Belgique et les royaumes  
de Suède et de Norwège, des négociations diplomatiques ont été entamées  
avec chacun des deux États scandinaves en vue d'établir un droit conven-  
tionnel répondant mieux à la situation actuelle.

Ces négociations viennent d'aboutir. Le Gouvernement soumet à votre  
approbation un traité conclu à Bruxelles le 11 juin 1895 entre la Belgique  
et la Suède et établi sur la base générale du traitement réciproque de la  
nation la plus favorisée.

Cet acte international a été l'objet de la part de la Chambre des Représen-  
tants d'un vote unanime.

Il n'a donné lieu, au sein de la Commission du Sénat, à aucune obser-  
vation.

Il consacre le recours à la procédure arbitrale en cas de contestation sur  
l'interprétation ou l'exécution du traité.

Il contribuera à développer les relations commerciales et à resserrer les  
liens d'amitié qui existent entre les deux pays.

Nous avons l'honneur de vous en proposer l'approbation.

*Le Rapporteur,*  
Chevalier DESCAMPS.

*Le Président,*  
Baron T'KINT DE ROODENBEKE.